

RELATIONS INTERNATIONALES

166
numéro



revue trimestrielle d'histoire
Été 2016
(juillet-septembre)

Nouvelles recherches

puf

LA RUPTURE DE 1955 DANS LA FORMATION DU RÉGIME EUROPÉEN DE MIGRATIONS

Emmanuel Comte

Presses Universitaires de France | « [Relations internationales](#) »

2016/2 n° 166 | pages 137 à 158

ISSN 0335-2013

ISBN 9782130734055

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2016-2-page-137.htm>

Pour citer cet article :

Emmanuel Comte, « La rupture de 1955 dans la formation du régime européen de migrations », *Relations internationales* 2016/2 (n° 166), p. 137-158.
DOI 10.3917/ri.166.0137

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La rupture de 1955 dans la formation du régime européen de migrations

L'année 1955, marquée par la conférence de Messine, du 1^{er} au 3 juin, et la création du Comité intergouvernemental, constitue la principale rupture dans la transition vers un nouveau régime de migrations en Europe occidentale. Ce régime prévaut encore aujourd'hui, désormais quasiment élargi à l'ensemble du continent. En s'entendant pour étudier « l'établissement graduel de la libre circulation de la main-d'œuvre », les six États membres de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) adoptaient le premier engagement d'importance, à la racine de ce régime¹. S'agissant d'un régime international de migrations, les évolutions dans ce domaine ne se produisirent que dans la longue durée. Néanmoins, avec l'engagement pris à Messine, des États se préparaient à accorder des droits généraux et permanents sur leurs territoires aux ressortissants d'autres États, ce qui constituait une rupture avec le régime de migrations alors prévalant.

Une meilleure compréhension de cette rupture est nécessaire non seulement pour comprendre le régime présent, mais aussi pour approfondir la connaissance des conditions dans lesquelles des régimes de migrations ouverts deviennent politiquement envisageables. J'entends par *régime international* la forme stabilisée selon laquelle des États interagissent dans un certain domaine de leurs relations. Je parle de *régime de migrations ouvert* lorsque lesdits États laissent les ressortissants d'autres États franchir facilement leurs frontières et s'installer durablement sur leurs territoires. Mon étude s'appuie sur les archives gouvernementales allemandes et françaises, sur les archives du Conseil des ministres de la CECA et de la Communauté économique européenne (CEE), ainsi que sur celles de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) et du Conseil de l'Europe. Je présenterai les problèmes interprétatifs qui subsistent dans l'historiographie, avant de mettre en lumière les intérêts et les ressources

1. Archives historiques de l'Union européenne, Florence (ci-après : AHUE), CM3 NEGO 6, résolution adoptée par les ministres, 3 juin 1955.

de la République fédérale d'Allemagne (RFA), pour finalement décrire les étapes de la négociation et fournir une interprétation plus complète de cette rupture.

LES PROBLÈMES D'INTERPRÉTATION DANS L'HISTORIOGRAPHIE

Les impasses du schéma centré sur la diplomatie italienne

Les auteurs successifs ayant étudié la formation du régime européen de migrations mettent en évidence les facteurs de l'émigration italienne vers les pays d'Europe du Nord-Ouest². Il s'agissait des différences de salaires et d'opportunités professionnelles entre le sud de l'Italie et l'Europe du Nord-Ouest, mais aussi de l'équilibre politique interne en Italie entre les préférences syndicales au Nord et les aspirations de la main-d'œuvre au Sud. Ce faisant, ces auteurs considèrent que la stratégie d'émigration italienne fut l'épine dorsale du développement d'un régime de migrations plus ouvert entre les six États membres de la CECA. Le schéma est bien résumé par l'historien Antonio Varsori. S'appuyant sur l'ouvrage de Federico Romero³, central pour cette perspective, il commentait ainsi l'état de la négociation entre les Six au cours de l'été 1955, au lendemain de la conférence de Messine : « Dans ce contexte, le gouvernement de Rome obtint finalement satisfaction à ses demandes⁴. » À défaut d'une explication alternative, la formation du régime européen de migrations apparaît donc comme le résultat des demandes italiennes. Plus directement encore, le politologue Willem Maas affirmait : « Les négociateurs italiens [...] furent les principaux responsables de l'inclusion des droits de libre circulation dans les traités [de Paris et de Rome]⁵. »

Ce schéma constitue une présentation lacunaire des négociations entre les États d'Europe occidentale sur les questions migratoires. Il omet le fait que l'Italie n'avait pas le monopole des propositions dans le domaine migratoire. De plus, jusqu'au milieu des années 1950, les États d'Europe occidentale conclurent de nombreux accords destinés à rendre plus ouvert le régime de migrations entre leurs territoires, mais la plupart du temps

2. Ronald Stanley Klein, « The Free Movement of Workers: A Study of Transnational Politics and Policy-Making in the European Community », PhD Dissertation, George Washington University, 1981, pp. 57-58 ; Andrea Ciampani, « I cleavages del sindacalismo italiano nella realtà internazionale », in Ugo De Siervo, Sandro Guerrieri, Antonio Varsori (dir.), *La Prima Legislatura repubblicana. Continuità e discontinuità nell'azione delle istituzioni*, vol. I, Rome, Carocci, 2004, pp. 259-276.

3. Federico Romero, *Emigrazione e integrazione europea (1945-1973)*, Rome, Edizioni Lavoro, 1991.

4. Antonio Varsori, *La Cenerentola d'Europa? L'Italia e l'integrazione europea dal 1947 a oggi*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2010, p. 140. Cette traduction et toutes les suivantes sont de l'auteur.

5. Willem Maas, « The Genesis of European Rights », *Journal of Common Market Studies*, vol. 43, n° 5, 2005, p. 1011, note 2.